

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

30/03/2026

DELIBERATION n° 2026-42*L'an deux mille vingt-Six,**Le 16 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, GUIBERT Antoine, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**Mme APARICIO Elsa
M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien
M. LAPORTE Jean-Pierre**Mandataires**M. FERREIRA Dimitri
M. NOFRE Olivier
M. ROMERO Jacques**Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier****Admission en non valeurs
19000 Budget Principal****Vu** le code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la présentation de la liste des demandes d'admission en non-valeur n° 6296960033 déposé par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable du Biterrois ;**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable du Biterrois ;**Considérant** que le responsable du Service de Gestion Comptable du Biterrois a justifié dans les formes prévues par les règlements de l'impossibilitéMonsieur le responsable du Service de Gestion Comptable du Biterrois soumet au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur pour un montant de **217,20 €** réparti sur 7 titres émis sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande n°4465990231 jointe en annexe, pour un montant global de **217,20 €**

PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Primitif 2026 au chapitre 65 compte 6541.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 16 Avril 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Olivier NOFRE, the Secretary of the Session.